

Il nous faut un gouvernement qui a le sens des valeurs, qui assume ses responsabilités financières comme il convient et qui demande de l'argent à ceux qui en ont.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, je veux moi aussi intervenir quelques instants ce soir à la Chambre pour parler de cette mesure ridicule que le gouvernement veut faire adopter de force à la Chambre et aux Canadiens le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada.

Je veux simplement prendre quelques instants pour expliquer aux Canadiens ce qu'est le Régime d'assistance publique du Canada; je suis convaincu qu'ils se rendront clairement compte des faux résultats que poursuit le gouvernement et de la bêtise dont il fait preuve en continuant à réduire les dépenses de cette façon.

Le Régime d'assistance publique du Canada est un programme qui aide les Canadiens moins favorisés à jouir des services dont nous, Canadiens, sommes fiers de dire que nous avons pu jusqu'à maintenant faire bénéficier ces éléments malchanceux de notre société. Jusqu'à ce que le gouvernement majoritaire ait réussi à faire adopter le projet de loi, ce programme contribuait pour moitié avec les provinces à financer beaucoup de ces services.

Les libéraux se sont toujours opposés au plafonnement des dépenses du Régime d'assistance publique du Canada, et je puis vous assurer qu'ils continueront de le faire, car cela est incompatible avec nos principes.

Encore une fois, le gouvernement fait passer le fardeau de la dette du pays sur le dos de ceux qui sont le moins en mesure de payer. Il dit, je le sais, que cette mesure a été contestée devant les tribunaux. Nous savons tous que le gouvernement de la Colombie-Britannique en a saisi la cour provinciale et qu'il a gagné sa cause. Mais le gouvernement fédéral en a appelé de cette décision devant la Cour suprême où il a eu gain de cause.

Nous pouvons donc dire que la mesure qu'il veut faire adopter est légalement acceptable. Mais, je le demande aux Canadiens, est-elle moralement acceptable?

M. Volpe: Absolument pas!

M. Vanclief: Mon collègue d'Eglinton—Lawrence répond «Absolument pas!». Elle n'est pas moralement acceptable.

Nous nous vantons au Canada de traiter tous les Canadiens sur un pied d'égalité. Dans le cas de la mesure à l'étude, le gouvernement avait annoncé dans son budget de 1990 qu'il allait plafonner les dépenses du RAPC, que les provinces d'Alberta, de Colombie-Britannique et d'Ontario allaient recevoir un financement majoré de 5 p. 100 par rapport à l'année précédente; mais si leurs be-

soins étaient plus grands, ce serait bien dommage, car ces trois provinces ne toucheraient pas plus de 5 p. 100 d'augmentation. Dans les autres provinces du Canada, si le besoin était là, elles devaient s'en remettre à la responsabilité morale du gouvernement fédéral. Mais, pour ces trois provinces, il y a un plafond de 5 p. 100.

• (1830)

Une voix: C'est une augmentation.

M. Vanclief: Oui, c'est une augmentation, c'est indéniable. Mais ce n'est pas une juste augmentation. Ce n'est pas une augmentation juste pour l'Ontario, par exemple—et je vais m'étendre là-dessus un moment—la province d'où je viens, comme d'autres, la province qui, au cours des dernières années, a perdu des centaines de milliers d'emplois et où des centaines de milliers de personnes ont joint les rangs des assistés sociaux, de ceux qui ont besoin de programmes sociaux. Tout cela à cause des mesures prises par le gouvernement.

Mais il n'y a pas de plafond pour les autres provinces, monsieur le Président. Il nous incombe comme parlementaires d'avertir les sept autres provinces—nous leur devons bien cela—que le gouvernement a maintenant un pied dans la porte et qu'il agit, oui, effectivement, dans la légalité, mais, moralement, d'une manière répréhensible. Et je tiens à le souligner.

Cinquante-quatre p. 100 des citoyens canadiens qui ont besoin de services sociaux se trouvent dans les trois provinces mêmes dont les augmentations sont plafonnées; 54 p. 100.

Une des tâches, un des devoirs, une des obligations d'un gouvernement central est de recueillir et de partager la richesse nationale, de la distribuer d'une manière égale partout au Canada, enfin le plus également possible. Mais je ferais également remarquer à la Chambre, aux députés d'en face notamment, que le gouvernement a le devoir et l'obligation de le faire non seulement partout au Canada, mais aussi à l'intérieur de chaque province. Il ne fait aucun doute qu'ils se soustraient à leur devoir et à leur obligation.

Les crédits consacrés à ce programme permettent de fournir aux pauvres et aux citoyens à faible revenu des services essentiels, comme les soins dentaires qui sont entièrement ou partiellement subventionnés, d'offrir des services essentiels améliorant les conditions de vie des personnes handicapées, de subventionner des foyers d'accueil pour les enfants maltraités, des foyers d'hébergement pour les femmes victimes de violence et des garderies pour les familles à faible revenu. C'est ce genre de programmes d'aide que le gouvernement abandonne, qu'il laisse tomber. Je le répète, il se soustraie à sa responsabilité.